

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 15 (1987)

DOI: 10.11588/fr.1987.0.53040

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Les études que contient ce livre ne peuvent épuiser l'intérêt du point de vue adopté. Les études de MM. Kottje et Mordek peuvent, croyons-nous, éclairer la formation du droit du Midi. Les *placita* y sont normalement tenus et la procédure des capitulaires y est exactement suivie: les deux parties doivent prouver leurs prétentions par des écrits ou des témoins; ensuite, les juges doivent consulter la loi pour laquelle ils gardent le culte presque superstitieux qui apparaît, par exemple, chez Hincmar de Reims. Le texte retenu est cité textuellement dans la *noticia* relatant le procès et ce texte est toujours tiré du *Forum judicum*, également cité fréquemment dans les actes privés. La pratique se maintient en Catalogne au XI<sup>e</sup> siècle et parfois même au XII<sup>e</sup> siècle et des centaines d'actes prouvent que les juges possédaient des manuscrits du *Forum* et qu'ils en avaient une parfaite connaissance. A l'approche de l'an mil, au contraire, en Languedoc et en Septimanie, si les plaids sont encore tenus, aucun texte de loi ne peut être produit et les juges doivent s'en remettre au jugement de Dieu, à l'ordalie plutôt qu'au duel judiciaire<sup>1</sup>. Les plaids sont tenus par des *boni homines*, les grands propriétaires du pays, dont il est certain qu'ils ne sont pas d'origine franque. La famille devient la seule force sociale. En quelques années, le droit change et ce changement est dû à l'évolution interne de la société méridionale.

Paul OURLIAC, Toulouse

Wolfgang HAUBRICHS, Die Tholeyer Abtslisten des Mittelalters. Philologische, monastische und chronologische Untersuchungen, Saarbrücken (Kommissionsverlag Minerva-Verlag Thinner & Nolte) 1986, 267 p. (Veröffentlichungen der Kommission für saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 15).

Il apparaîtra à beaucoup de lecteurs de Francia qu'un livre de 267 pages traitant des listes d'abbés de Tholey intéresse avant tout, voire uniquement, les érudits locaux et les connaisseurs de la région comprise entre Sarre et Rhin, autour de l'ancien monastère bénédictin de la Sarre. En un sens ils n'auront certainement pas tort, mais ce serait faire trop peu de cas d'une recherche exemplaire et suggestive. W. Haubrichs est professeur de philologie germanique à l'université de Sarrebruck, membre très actif d'un groupe de recherches onomastiques, dont le but est d'«établir un fonds d'archives où seraient rassemblées et éclairées les anciennes graphies et les formes dialectales des noms de lieux et de lieux-dits de la Sarre et de la Lorraine germanophone.» Depuis plus de deux ans il interroge la documentation lotharingienne du haut Moyen Age pour reconstituer l'histoire des hommes et l'occupation du sol entre Moselle et Rhin, de part et d'autre de la vallée de la Sarre; accessoirement il reconstitue l'histoire monastique d'une région où les établissements religieux sont particulièrement démunis d'archives anciennes. Il a ainsi étudié les listes de moines du Liber Vitae de Reichenau concernant cette région et a proposé l'identification de *Buxbrunne* de ce document avec Boucheporn, où se trouvait l'emplacement primitif de ce qui fut aussi *Hilariacum* – *Nova Cella* – Glandières et que l'on appelle plus communément l'abbaye Saint-Martin de Glandières ou de Longeville-les-Saint-Avold. Ici il se tourne vers Tholey.

Tholey fut une abbaye bénédictine importante à l'est de la Sarre pas très loin de la fondation pirminienne de Hornbach, loin au nord de Wissembourg et au sud de Mettlach. *Castrum* cité en 634 dans le testament du diacre de Verdun Adalgisel-Grimo, Tholey fut le lien d'implantation d'une petite communauté de clercs, offerte par son propriétaire à l'église de Verdun, et le

1 Le duel du comte Bera, cité p. 46, rappelé par Ermold le Noir et par l'Astronome, bien que la coutume des Goths soit alléguée (pour justifier sans doute la combat à cheval et non le duel), ne peut être rapporté au droit visigoth: A. IGLESIA FERREIROS, dans: Anuario de Historia del Derecho español, 1980, p. 1-221. La dernière mention certaine dans un plaid de la région toulousaine du *Forum judicum* date de 1026.

centre d'un vaste district paroissial (carte, p. 86). Contrairement à une tradition suscitée vers l'an Mil et développé au XVI<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Verdun, Paul, contemporain d'Adalgisel-Grimo, ne fut pas moine de Tholey, et n'a donc pas à figurer en tête des listes abbatiales, dont la plus ancienne, disparue, remonterait à 1346, et la plus ancienne conservée à 1500 environ. Grimo ne fut pas non plus abbé, mais dans le cas de Paul comme dans celui d'Adalgisel-Grimo, l'étude de leur personnalité conduit W. Haubrichs à de longs développements riches d'informations, dont on retiendra deux particulièrement :

– les relations des clans aristocratiques austrasiens dévoilés par les fondations monastiques, les donations, les noms de lieux, clans de Gondoin, des Wulfoald, des Chrod-, en relation avec Wissembourg, Amay, Saint-Maximin de Trêves, Verdun et Metz.

– la rédaction de nombreux textes hagiographiques autour de l'an Mil à Trêves, Verdun et Metz, et notamment à propos de la fondation de l'abbaye verdunoise de Saint-Paul: une translation, une Vita et des Miracula sancti Pauli, à mettre en relations avec la Vita sancti Magnerici de l'abbé Eberwin de Trêves, la Vita sancti Chraudingi et la Vita sancti Madelvei, de l'abbé Richard de Saint-Vanne.

On retiendra qu'autour de l'an Mil le débat entre vie anachorétique et vie cénobitique a conduit les auteurs de ces Vitae à reporter sur ceux dont ils reconstituent la vie leurs propres aspirations, d'où vient ce qui est dit de Paul, prétendument moine de Tholey (c'est faux) avant d'être évêque de Verdun, ou de Chrauding-Rouin, abbé de Tholey et fondateur (prétendument scot) de Vasloge en Argonne (Beaulieu). Les listes d'abbés donnent trois noms successifs, caractéristiques de l'aristocratie austrasienne: Chrodmar, Chroding, Chrodoin, le second étant le plus important, et le troisième neveu du second. Après eux (ils ont vécu à la fin du VII<sup>e</sup> siècle), c'est un peu la nuit jusqu'au moment où les évêques de Verdun, propriétaires du monastère, en accaparent l'abbatit, à partir de 825, quand Drogon de Metz garde Gorze pour lui, quand Louis le Pieux tente d'imposer partout la règle bénédictine. Vient Lothaire II qui gratifie ses fidèles laïcs de monastères pris aux églises: Tholey n'y échappe pas. Que devient alors la vie bénédictine qui avait remplacé la tradition cléricale? Les évêques ont surtout le souci d'affirmer la présence de leur autorité, par l'envoi de reliques de l'évêque de Verdun Paul, avant 781, puis de celles des autres prélats verdunois, Maur, Salvin et Arateur, face aux tentatives d'accaparement menées depuis Mayence, Trêves et Metz. En 947, l'évêque Bérenger met en place un abbé régulier, Bernhard, dans l'esprit de la réforme menée par Gorze. Vers 950, ce prélat, lié à l'abbé Odilon de Stavelot, autre réformateur gorzien, se retrouve dans cette région avec les rois de France et d'Allemagne. L'abbé de Tholey rassemble le matériel hagiographique concernant l'évêque Paul dont il conserve un bras comme relique. L'abbé Eberwin, un peu plus tard, gouverne avec Tholey, Saint-Martin de Trêves, et dans la Vie de saint Magnéric qu'il compose, fait une place à Paul, ermite, moine, puis évêque de Verdun. Tholey est alors un monastère bénédictin bien vivant, étroitement lié à Verdun et que les évêques viennent visiter. Puis l'abbaye resserre ses liens avec Trêves au XII<sup>e</sup> siècle. Verdun revient en force au XIII<sup>e</sup> siècle, mais la situation géographique et politique ramène inévitablement Tholey dans le giron trévirois. La réforme de Bursfeld s'y exerce à la fin du XV<sup>e</sup> siècle; depuis un siècle et demi, les abbés se recrutaient dans les familles de cette région (trois »Sötern« de 1354 à 1441!).

H. W. Haubrichs a rassemblé quelques matériaux sur la bibliothèque de Tholey, mais on sait si peu de choses sur les moines, la vie religieuse, l'activité spirituelle, la gestion temporelle. Tout au plus apprend-on que l'abbé a reconstruit l'église, ou repris l'ensemble des bâtiments (ex. l'abbé Hugues vers 1250–1280). Tout cela serait peu si Haubrichs n'avait avec maestria, en ramassant toutes les miettes et en développant sa science philologique, fait feu de tout bois pour retracer, avec les grandes phases de l'histoire de Tholey, le contexte dans lequel l'abbaye s'est développée, notamment pour la phase la plus délicate à saisir, celle qui va du VII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle.

Michel PARISSÉ, Göttingen